RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

FEUILLE DE ROUTE SANTÉ

2019-2021 DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur

Sommaire

- **Préface de Marie-Guite Dufay, Présidente du conseil régional et de Françoise Tenenbaum, conseillère régionale déléguée à la santé 3**
- **La Région Bourgogne-Franche-Comté : une collectivité mobilisée dans le domaine de la santé..... 4**

I. Une intervention régionale légitime, en appui aux acteurs pleinement compétents..... 4

II. Un engagement fort et ancien de la Région en matière de santé dans le cadre de ses compétences 6

- **La santé en Bourgogne-Franche-Comté : un enjeu primordial d'égalité des citoyens dans l'accès à des services de qualité..... 8**

I. Des forces sur lesquelles s'appuyer pour améliorer la santé des habitants 8

II. Un risque de rupture d'égalité entre les habitants dans l'accès à la santé 11

III. Une préoccupation croissante des élus et des citoyens sur l'enjeu d'égalité d'accès à la santé pour tous..... 15

- **La feuille de route régionale de santé 2019-2021 ..... 18**

I. Une feuille de route au service de l'accès à la santé pour tous, co-construite avec l'ensemble des parties prenantes 18

a- Une ambition : faciliter l'accès à la santé pour tous dans tous les territoires 18

b- Une mobilisation à la hauteur de l'ambition 19

II. 6 axes de travail structurants et zoom sur 6 actions phares de la feuille de route régionale 19

AXE 1 : Lutter contre le manque de professionnels de santé et encourager l'exercice coordonné..... 19

AXE 2 : Territorialiser les politiques de santé 21

AXE 3 : Déployer les innovations numériques et technologiques..... 22

AXE 4 : Former les professionnels de santé aux métiers d'aujourd'hui et de demain..... 25

AXE 5 : Investir le champ de la prévention 27

AXE 6 : Développer de nouvelles pratiques et des organisations participatives et citoyennes..... 30

III. Pilotage, suivi, évaluation et communication 31

- **Annexes 34**

I. Tableau récapitulatif des actions (nouvelles et existantes)..... 34

II. Calendrier de mise en œuvre des actions nouvelles 38

Préface de Marie-Guite Dufay, Présidente du conseil régional et de Françoise Tenenbaum, conseillère régionale déléguée à la santé

La santé est la première préoccupation des Bourguignons-Francs-Comtois, comme celle de tous nos concitoyens. Vous êtes nombreux à le faire savoir lors de nos rencontres et échanges sur les territoires ou plus récemment lors du Grand débat national. Oui, la santé doit être mieux prise en compte par les pouvoirs publics, prioritairement par l'Etat et l'Assurance Maladie dont c'est la responsabilité. La santé c'est un droit pour chacun, son organisation ne doit pas se réduire à des impératifs économiques et financiers.

Notre collectivité s'est toujours voulue proactive et combative pour favoriser l'égal accès à une santé de qualité, pour tous, n'abandonnant aucun territoire. Notre plan de mandat en témoigne, il s'agit de l'engagement de mandat n°31.

En investissant nos champs de compétences : aménagement du territoire, lycées, recherche, formations sanitaires et médicosociales, numérique, environnement, agriculture, transports, notre région a pris sa part, faisant de la santé l'une de ses priorités dans le domaine de l'égalité et de l'attractivité des territoires. Ainsi, notre région est très en pointe dans la télémédecine. Elle a été pionnière et est aujourd'hui leader de la coordination des soins et du regroupement des professionnels en maisons de santé pluridisciplinaires, notamment dans les zones peu denses. Nous pouvons en être fiers. Tous ces exemples, toutes ces réalisations participent de la robustesse de notre écosystème de santé régional et de notre volonté d'agir pour plus de qualité de vie.

Face à la transformation inéluctable et en profondeur de notre système de santé, transformation qui impacte déjà notre quotidien, nous devons rester vigilants, mobilisés dans la poursuite de nos efforts vers plus de prévention, d'innovation, d'expérimentation et de territorialisation en matière de santé, dans le cadre exclusif de nos compétences, avec l'ensemble des acteurs de santé et la participation des Bourguignons-Franc-Comtois.

C'est à cela que notre feuille de route santé vous invite. Son objectif est de donner de la cohérence et de la lisibilité à l'action de notre collectivité dans le domaine de la santé et d'apporter des réponses concrètes et utiles aux préoccupations quotidiennes des habitants de notre région.

MG. DUFAY **F. TENENBAUM**

La Région Bourgogne-Franche-Comté : une collectivité mobilisée dans le domaine de la santé

I. Une intervention régionale légitime, en appui aux acteurs pleinement compétents

La Région a un rôle à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé. Elle souhaite contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé et promouvoir la santé pour tous sur tout son territoire.

Pour cela, la Région se fonde sur l'article L 4221-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui permet aux Régions de « promouvoir le développement sanitaire de leur territoire » et sur l'article L1424-1 du Code de santé publique (CSP), qui précise que « le Conseil Régional peut définir des objectifs particuliers à la région en matière de santé, élaborer et mettre en œuvre les actions régionales correspondantes ».

Bien sûr, la Région s'appuie également sur la légitimité qu'elle tire de ses champs de compétences exclusives, à savoir :

- Les formations sanitaires et sociales, par la délivrance d'un agrément aux organismes de formation préparant à ces diplômes et pour accompagner les étudiants qui s'inscrivent dans ces filières (aides, bourses) ;
- Les lycées, la formation professionnelle pour former aux métiers de la santé et sensibiliser ces publics aux enjeux de la santé ;
- L'enseignement supérieur et la recherche, par l'appui aux Universités dans le développement des formations des professionnels de santé ;
- Le numérique, par le déploiement des technologies permettant l'accès de tous aux services numériques sur le territoire régional et par l'accompagnement des publics dans l'appropriation des outils et des pratiques pour réduire la fracture numérique, y compris en matière de e-santé ;
- L'aménagement du territoire, par la définition et la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), par lequel la Région fixe des objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional et de désenclavement des territoires ruraux ;
- L'environnement, à travers la définition et la mise en œuvre d'une politique régionale environnementale cohérente et globale, intégrant toutes les dimensions et les déterminants liés à la santé (qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité de l'alimentation…) ;
- La culture, par une politique de préservation et de valorisation du patrimoine lié à la santé, notamment les Hospices de Beaune (Côte-d'Or) ou encore l'hôpital de Saint Amour (Jura) ;
- Les transports, par l'organisation du transport à la demande,
- Le logement, par une politique de rénovation énergétique des logements qui contribue à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les logements et la qualité de vie,
- Le tourisme, par un apport des bases de données du Conseil Régional du Tourisme (CRT) et qui sont utilisées, en accord avec l'ARS, pour rendre notre territoire attractif à l'installation des professionnels de santé,

Sur la base de ses compétences propres, la région privilégie trois logiques d'intervention en matière de santé :

- **Une logique de complémentarité** : la Région intervient en appui à l'Agence Régionale de Santé, aux conseils départementaux, aux pays, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux communes. L'objectif est d'apporter son soutien aux acteurs qui disposent en première instance des compétences et des ressources pour répondre aux enjeux. La Région est ainsi co-signataire des 33 Contrats Locaux de Santé conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

- **Une logique d'expérimentation** :
  - l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a posé un cadre nouveau d'expérimentation pour l'innovation du système de santé, la Région, forte de son implication dans les domaines de l'innovation et de la recherche, souhaite mettre à profit son savoir-faire pour accompagner les porteurs de projets expérimentaux en santé au service des territoires. A ce jour trois projets ont déjà été labellisés en Bourgogne-Franche-Comté : le Dijon Vascular Projet « DiVa » qui prévoit un accompagnement des patients cardiaques, l'Espace Médical Nutrition et Obésité qui propose un suivi pluridisciplinaire des patients obèses, et enfin Réad@pTIC qui consiste en un hôpital connecté au service de la rééducation. La Région étudiera la possibilité d'accompagner le projet OASIS, en cours d'élaboration qui a pour objectif de mettre en place dans les territoires des équipes de santé de proximité en lien avec des médecins via la télémédecine.
  - Dans le domaine de l'e-santé, la Région cofinance avec l'Europe (ERUDITE), des projets innovants tels que ceux de l'EPNAK : commande oculaire, appartements connectés et le traducteur de français Facile à Lire et à Comprendre.

- **Une logique de proximité :** dans d'assurer une cohésion territoriale, la Région dans le cadre de sa compétence en aménagement s'assure d'un développement équilibré du territoire. Elle impulse et cofinance notamment les 130 maisons de santé pluriprofessionnelle existantes ou en projet en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour mettre en œuvre les actions qu'elle porte aux côtés de ses partenaires, la Région s'appuie sur quatre outils : l'ingénierie, l'investissement, l'aide au fonctionnement et la communication / sensibilisation. Ce dernier outil constitue un levier essentiel tant les dispositifs existants demeurent parfois méconnus et sous-utilisés par les citoyens. Il s'agit alors de faire connaitre les actions et dispositifs régionaux pour les déployer à plus grande échelle, maximiser leur utilisation et renforcer leur effet.

II. Un engagement fort et ancien de la Région en matière de santé dans le cadre de ses compétences

Succédant à l'engagement fort de la Bourgogne et de la Franche-Comté, et pour répondre aux défis liés à la santé de la population, la Région Bourgogne-France-Comté a déjà lancé plusieurs actions et soutien depuis 2003 la création des maisons de santé pluridisciplinaires.

Elle co-pilote aux côtés de l'Etat et de l'ARS le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021, résultat d'un chantier engagé en avril 2016 par près de 60 acteurs régionaux et plus d'une centaine de personnes qualifiées et spécialistes. Cette feuille de route est structurée autour de cinq axes :

- L'eau dans son environnement et au robinet
- Habitats et environnement intérieur
- Qualité de l'air extérieur et santé
- Cadre de vie et urbanisme favorables à la santé
- Dynamiques territoriales et synergie d'acteurs

16 objectifs opérationnels ont été fixés à travers ces axes, déclinés en 55 actions, qui visent à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques sur la santé, au travers notamment de politiques d'urbanisme et d'aménagement. Fin 2018, 36 actions avaient déjà été engagées.

Citons par exemple en ce qui concerne la qualité de l'air extérieur et santé :

- Renforcer la prise en compte de la pollution atmosphérique dans les contrats locaux de santé ;
- Consolider et appuyer la prise en compte de l'impact de la qualité de l'air sur la santé des populations lors de la déclinaison locale des démarches Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) ;
- Harmoniser les démarches et futures actions sur la pollution atmosphérique (CLS, PCAET, SRADDET,…)

La Région a par ailleurs bâti un partenariat étroit avec l'ARS via une convention cadre adoptée lors de l'Assemblée Plénière du 17 novembre 2017 visant à lutter efficacement contre les inégalités territoriales de santé. Cette collaboration déclinée en 24 actions, dont 22 engagées dès 2018, pour un budget de 9,6 M € en 2018, répond à 6 objectifs stratégiques :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès à la santé et aux soins,
- Assurer la promotion de la santé dans les territoires et au plus près des citoyens,
- Conforter les formations actuelles et les adapter aux nouveaux métiers et aux besoins des usagers,
- Développer la recherche et l'innovation en s'appuyant sur le numérique, les nouvelles technologies et le dialogue entre les acteurs,
- Investir les champs de la prévention et de l'éducation de la santé,
- S'ouvrir à l'interrégional et au transfrontalier.

La Région a également constitué un groupe de travail interne « Elus Santé » composé de conseillers régionaux de la majorité et de l'opposition qui sont force de propositions d'actions à mettre en place directement ou en partenariat avec l'ARS et l'ensemble des autres acteurs de santé. Ils sont vigilants à l'évolution de la santé des Bourguignons-Franc-Comtois et sur le système de santé régional.

La Région s'est donc déjà investie dans les réponses à apporter aux enjeux de santé pour ses habitants. Néanmoins, force est de constater que d'importants chantiers sont encore à mener pour améliorer l'accès de tous à la santé sur l'ensemble du territoire régional. C'est l'ambition de la feuille de route régionale santé présentée ci-après.

La santé en Bourgogne-Franche-Comté : un enjeu primordial d'égalité des citoyens dans l'accès à des services de qualité

Au-delà du cadre de vie qui fait sa renommée en France et à l'international, la région Bourgogne-Franche-Comté a, déployé ces dernières années des moyens conséquents et développé des compétences de haut niveau au service de l'amélioration de la santé de ses habitants.

Pour autant, les risques d'inégalités d'accès à la santé sont patents en raison des caractéristiques géographiques de la région et de son aménagement territorial. C'est pourquoi le Conseil Régional se mobilise.

I. Des forces sur lesquelles s'appuyer pour améliorer la santé des habitants

a- Une Région leader dans le maillage du territoire en maison de santé pluriprofessionnelles

L'ARS et le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté favorisent depuis de nombreuses années l'exercice coordonné pour optimiser les parcours de santé et la qualité des prises en charge des patients : 130 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) existantes ou en projet structurent et coordonnent aujourd'hui l'offre de soins de premier recours. A noter que la première maison pluridisciplinaire de santé a été ouverte en 2003 à Saint Amand en Puisaye (Nièvre), aidée par le Conseil Régional de Bourgogne.

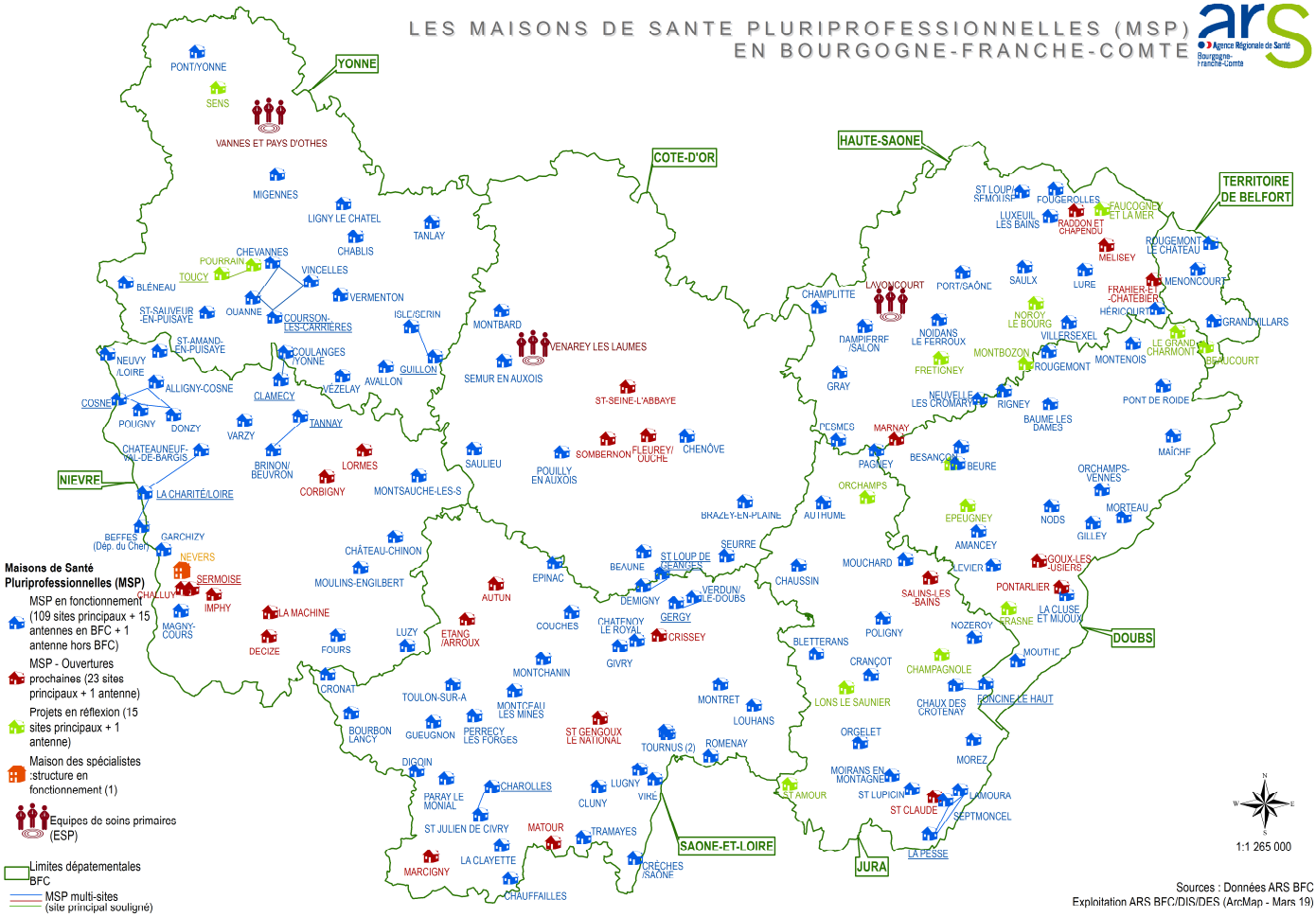

b- Des formations sanitaires et sociales dispensées sur l'ensemble du territoire régional

La région compte 50 écoles de formation en santé dont 36 formations paramédicales et 14 formations dans le domaine du travail social. Près de 9 000 étudiants et élèves en bénéficient sur l'ensemble du territoire régional.
Le soutien de la Région dans le domaine des formations sanitaires et sociales se traduit en 2019 par un budget de 41,8 M € en fonctionnement et un PPI (2018-2021) de 1,6 M € hors construction d'un nouvel institut de formation aux professionnels de santé du CHRU de Besançon pour plus de 20 M €.

Les formations sanitaires et sociales dispensées en Bourgogne-Franche-Comté (rentrée 2017)

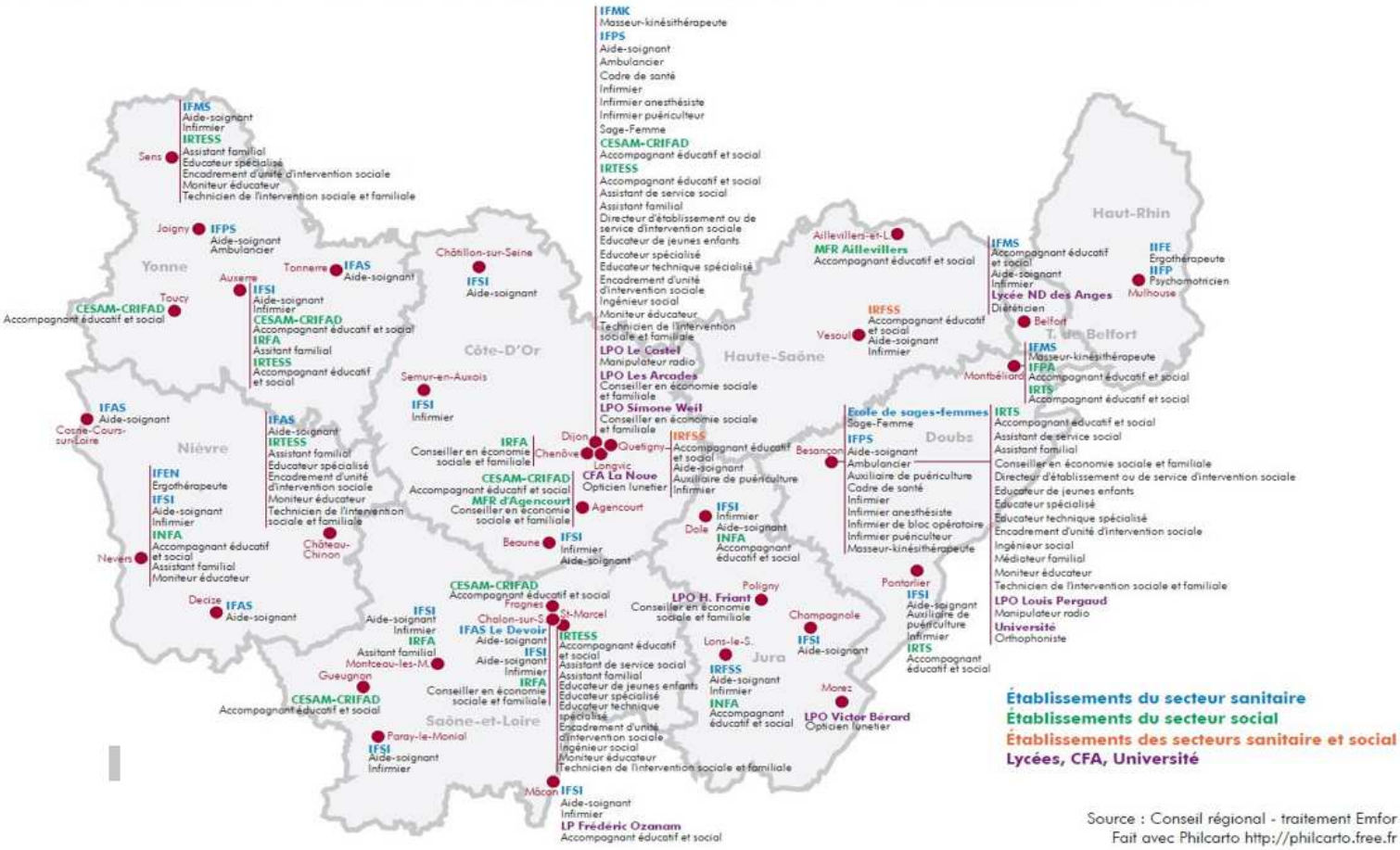

c- Une région à la pointe de l'innovation technologique en santé

Par le développement et la mise à disposition de nouveaux produits, équipements et services, l'innovation constitue un levier majeur pour améliorer la santé des habitants. La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose aujourd'hui d'une forte capacité d'innovation en santé, à travers les savoir-faire et compétences des acteurs de la recherche et de son tissu d'entreprises :

- **Des équipements de télémédecine** ont été déployés dans l'ensemble des territoires de la région, qui contribuent à améliorer l'accès à la santé pour les habitants, notamment dans les territoires ruraux ;

- **La recherche médicale**, soutenue par le Conseil Régional (1,2 M€ de soutien en 2018 pour des projets de recherche médicale et d'équipements technologiques), est active et de qualité. Citons par exemple :
  - L'acquisition récente par le Centre de lutte contre le cancer Georges François Leclerc à Dijon (Côte-d'Or) d'un accélérateur de particules X couplé à un **IRM (IRM-LINAC**), le 2ème seulement en France, pour des travaux de recherche fondamentale et clinique en matière de traitement du cancer par radiothérapie, technique innovante qui devrait bouleverser l'offre de soins dans le traitement du cancer dans un avenir proche. Cet équipement a été cofinancé par le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Europe (fonds FEDER à hauteur de 4 millions d'euros) ;
  - L'expérimentation en cours de la **carte « iDiabète »**[1] (une première européenne à cette échelle) portée par l'association Santé et droits des patients, qui vise à faciliter le traitement d'un patient diabétique, traitement par nature complexe et nécessitant une prise en charge rapide. En mai 2019, plus de 2 000 patients sont déjà équipés de la carte « iDiabète ».
- **Le réseau étoffé d'industriels dans le domaine des technologies en santé** est animé notamment par le Pôle de compétitivité des microtechniques : agissant en soutien à la filière de « l'industrie et l'innovation au service des praticiens », le pôle vise en particulier à développer le cluster santé lancé en 2016 sur tout le territoire régional et à créer un centre d'expertise dans deux domaines phares : les dispositifs médicaux implantables et communicants ainsi que le développement des thérapies innovantes.

[1] Cette carte individuelle indique l'identité du patient et un QR-code qui donne accès aux médecins, urgentistes et diabétologues, via un site et une application, **au traitement précis de chaque patient**.

d- Une excellence reconnue dans les domaines de l'agroécologie et de l'alimentation au service de la prévention-santé

Troisième région agricole de France, la Bourgogne-Franche-Comté est reconnue pour son excellence dans les domaines de l'agroécologie, de l'alimentation, du goût et de la nutrition. Le secteur agro-alimentaire représente 12 000 emplois avec des productions de qualité diversifiées. Il s'appuie sur un écosystème de formation, de recherche et d'innovation reconnu et structuré, animé par le pôle de compétitivité Vitagora.
Cette excellence constitue un levier pour améliorer le bien-être des habitants, y compris les plus vulnérables, grâce à une alimentation plus saine, plus personnalisée, à des prix accessibles et grâce à une production alimentaire respectueuse de l'environnement. A titre illustratif, l'engagement des acteurs régionaux s'est traduit par :

- La proposition à tous ses lycéens, d'ici la fin du mandat, de repas en restaurants scolaires composées d'au moins 50% de produits bio ou locaux, fournis par les exploitants d'agriculture bio de la région ;
- Le développement par les entreprises Mulot & Petitjean, CEN Nutriment et l'ESC Dijon de « pains d'épices santé » présentant de nombreux avantages nutritionnels, utilisés par exemple dans le cadre d'un contrôle de poids ;
- La mise au point par le laboratoire Cérélab du Pain G-Nutrition baptisé « Pain senior » : fabriqué par une entreprise située dans le Doubs et désormais remboursé par la Sécurité sociale, il vise à lutter contre le vieillissement musculaire et osseux des patients âgés dénutris ;
- Notre soutien à la filière bio notamment dans le cadre du Plan régional du développement agricole (aide à la conversion, au maintien et à la qualification).

II. Un risque de rupture d'égalité entre les habitants dans l'accès à la santé

a- Une répartition territoriale inégale des professionnels de santé[2]

La région Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par sa faible densité démographique avec 59 habitants par km² contre 119 en France et une importante ruralité avec seulement 67,8% de la population vivant dans les grandes aires urbaines contre 82,9% en France métropolitaine.
Or, les densités de professionnels de santé, libéraux ou mixtes, de la région sont inférieures à celles observées en France métropolitaine et inégalement réparties entre les bassins de vie de la région : cette densité varie de 2,4 à 13,4 pour 10 000 habitants pour les médecins généralistes, de 1 à 11,7 pour les chirurgiens-dentistes, de 1,6 à 9 pour les pharmaciens ou encore de 6,8 à 31,4 pour les infirmiers. Au regard de la moyenne nationale, il manque aujourd'hui en région 240 médecins généralistes, 150 médecins urgentistes, 880 infirmiers libéraux et près de 1000 médecins spécialistes. Ce manque se fait particulièrement ressentir dans certains territoires comme la Nièvre ou l'Yonne qui font face au départ à la retraite de médecins généralistes qui ne sont pas remplacés.

[2] Sources : Diagnostic régional du projet régional de santé BFC 2018-2022 réalisé par l'ARS et l'ORS de BFC ; Statistiques et indicateurs de la santé et du social de Bourgogne Franche Comté 2018 réalisé par l'ARS BFC

Densité de population 2015 en Bourgogne-Franche-Comté

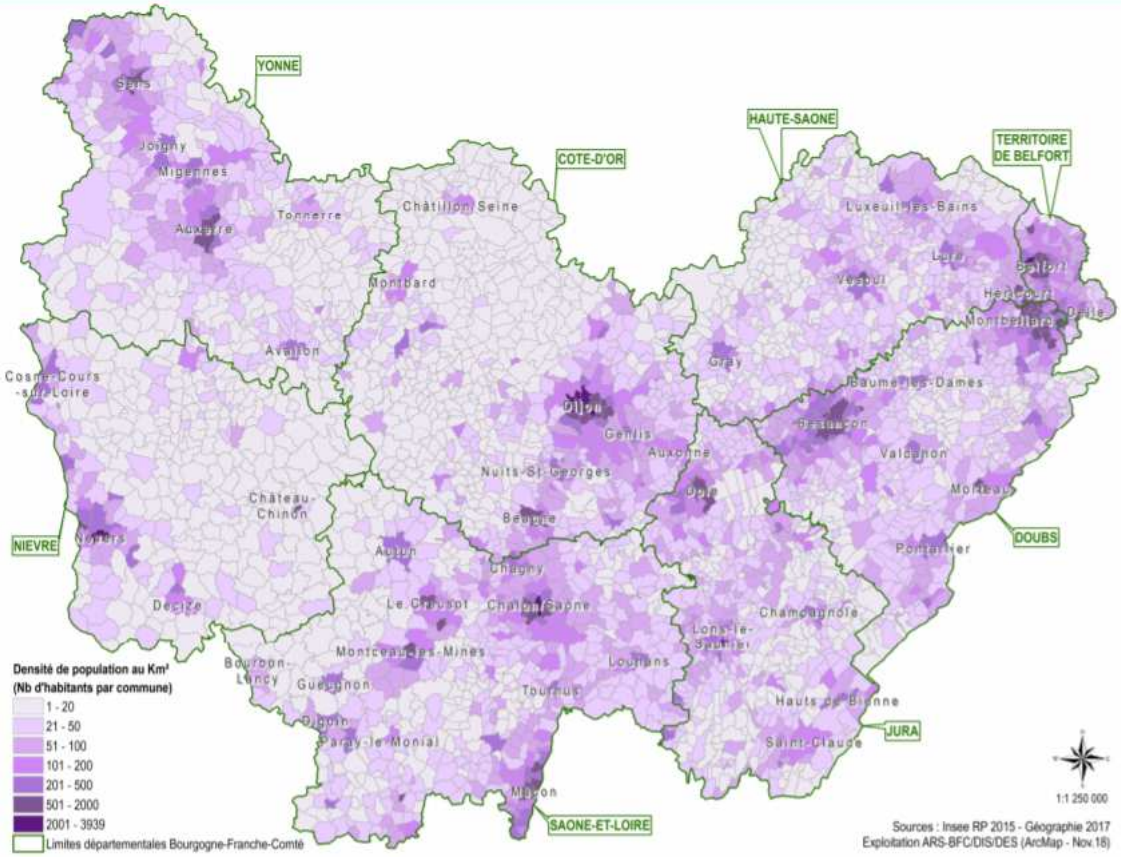

Pour pallier le déficit de professionnels de santé et les difficultés d'attractivité dans certains territoires, trois leviers sont identifiés :

- **La poursuite du développement de l'exercice coordonné** : 60% des MSP de la région sont aujourd'hui regroupées dans trois départements : La Saône-et-Loire, la Nièvre et le Jura ;
- **Le déploiement des nouveaux outils de la e-santé**, avec trois orientations majeures portées au niveau national :
  - Apporter des services utiles aux usagers, afin qu'ils accèdent facilement à leurs données personnelles et à l'information en santé : la généralisation du dossier médical partagé y contribuera fortement ;
  - Développer le partage des informations de santé entre les professionnels et les établissements de santé grâce à des services numériques sécurisés, interopérables et simples à utiliser ;
  - Tirer profit des progrès de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, tout en apportant aux citoyens la garantie d'un haut niveau de protection des données personnelles.

  Au-delà des évolutions technologiques, deux conditions de réussite devront être réunies pour bénéficier pleinement de ces nouveaux outils :
  - La faisabilité technique du déploiement de ces services numériques (couverture territoriale en fibre optique notamment) d'une part ;
  - L'accompagnement de tous les publics, en particulier les plus éloignés et vulnérables, dans l'appropriation de ces outils pour garantir une utilisation effective par tous.

- **L'organisation d'une prise en charge graduée des patients** à travers les 12 groupements hospitaliers de territoires (GHT) qui maillent le territoire régional. L'accès aux urgences reste cependant fragile pour un tiers du territoire : l'accès à un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) s'y fait encore en plus de 30 minutes, et en plus de 45 minutes pour 5% du territoire.

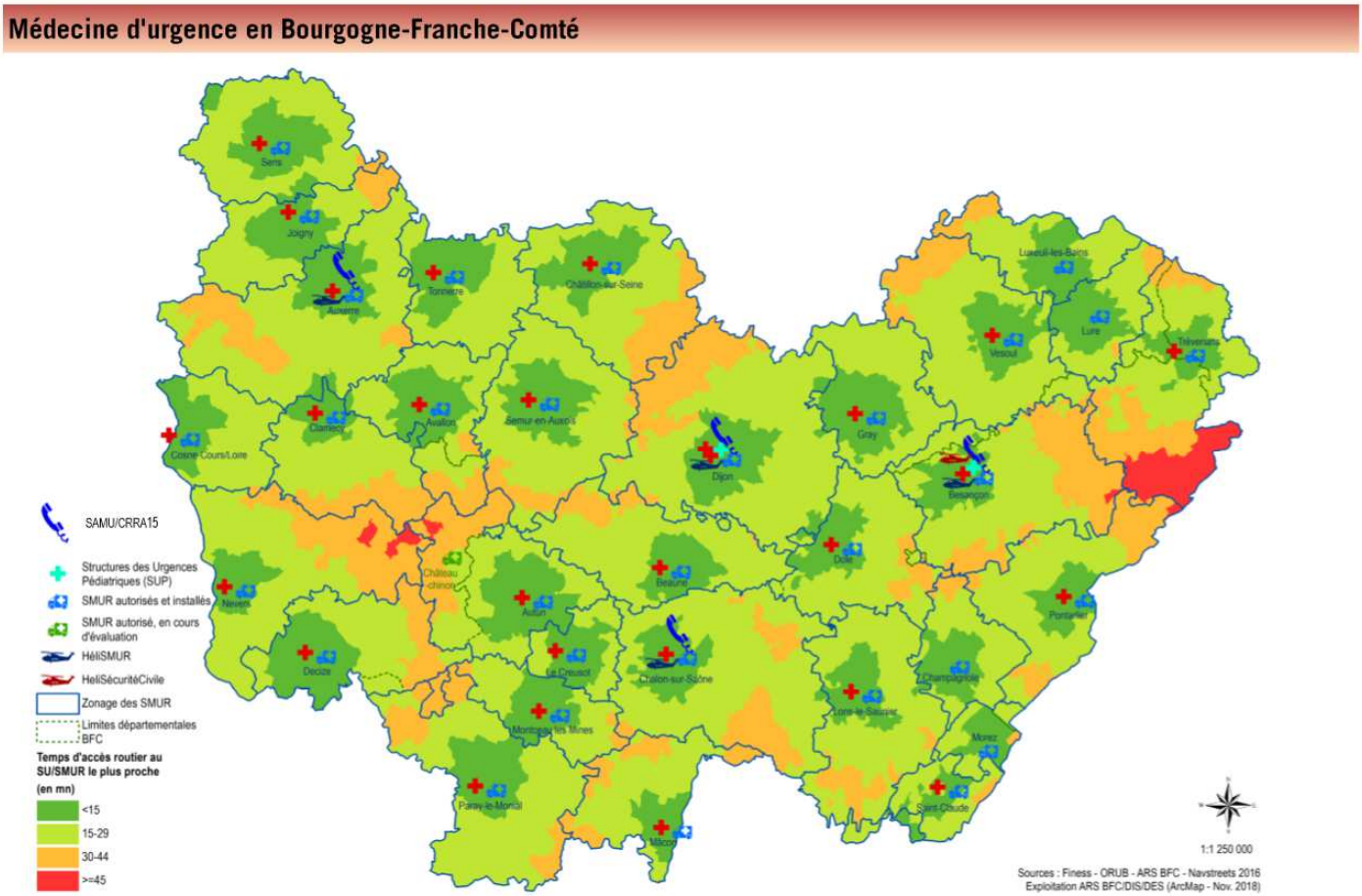

b- Des vulnérabilités qui accentuent les inégalités d'accès à la santé[3]

Avec environ 2,8 millions d'habitants en 2018, une évolution de +4,4% de sa population en dix ans (contre 11,8% en France métropolitaine) et une évolution prévue de +2,9% seulement d'ici 2038, la Bourgogne-Franche-Comté présente un faible dynamisme démographique. Le territoire se caractérise par un vieillissement de sa population supérieur à la moyenne nationale, avec 28,9% de la population âgée de plus de 60 ans contre 25,6% en France métropolitaine et un indice de vieillissement[4] de 95,9 en 2017 contre 80,3 en France métropolitaine. Ce vieillissement annonce à la fois une croissance de la demande de soins et un besoin d'accompagnement de ces personnes âgées : 38,8 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules.

[3] Sources : Insee ; « Statistiques et indicateurs de la santé et du social de Bourgogne Franche Comté 2018 » réalisé par l'ARS BFC

[4] L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire : plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes ; plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Indice de vieillissement de la population en Bourgogne-Franche-Comté en 2015

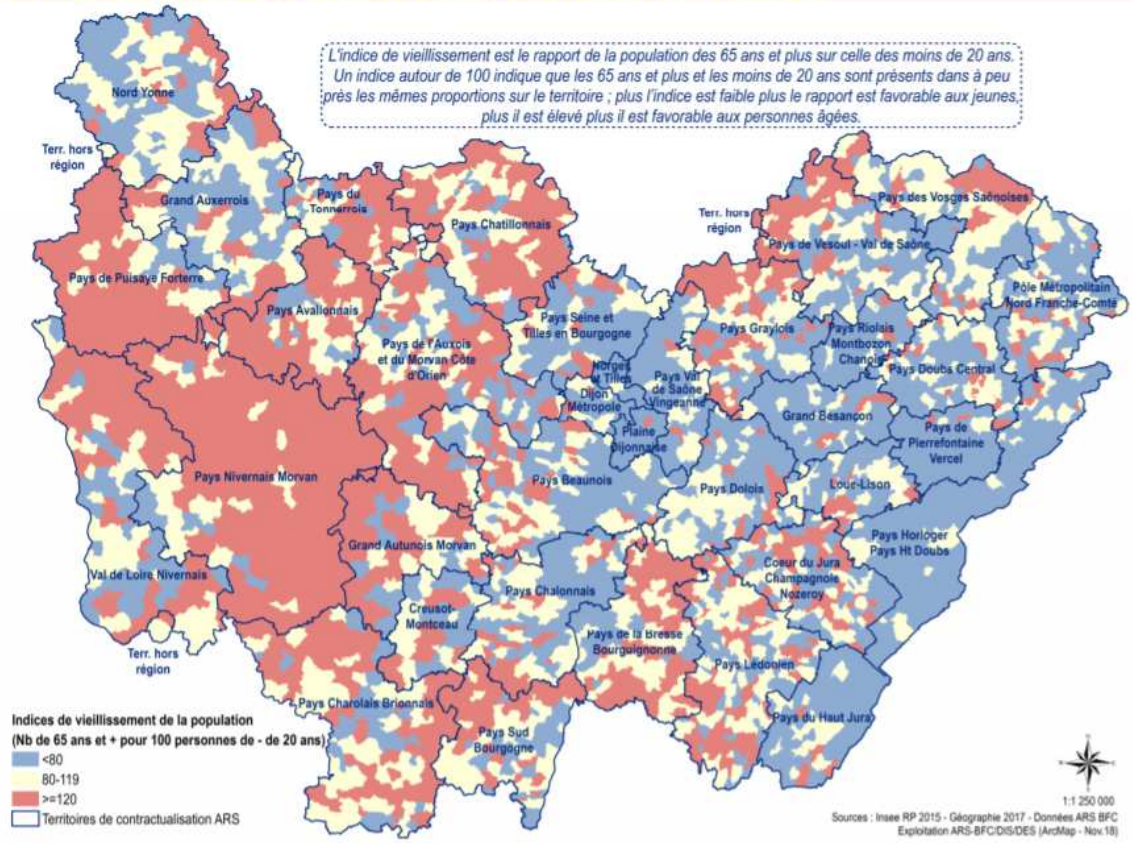

La région Bourgogne-Franche-Comté présente des indicateurs socio-économiques meilleurs que la moyenne nationale : en 2015, le taux de pauvreté s'élevait à 13,2%, soit 1,3 points de moins que le taux national (14,5 %). En 2017, 6,2% des habitants de la région bénéficiait de la couverture maladie universelle-complémentaire (CMU-C), contre 7,5% en France métropolitaine. Fin 2018, le taux de chômage localisé au niveau régional s'élevait à 7,5 %, soit 1 point de moins qu'au niveau national (8,5%). Néanmoins, on observe des disparités entre les territoires à l'échelle infrarégionale. Le vieillissement et la précarité (notamment énergétique), par l'isolement et le manque d'information qu'ils engendrent, constituent deux facteurs d'éloignement des services de santé. Ils favorisent également l'illectronisme (ou illettrisme numérique), qui touche aujourd'hui 20% de la population française et qui constitue pour ces publics un obstacle majeur dans l'accès aux services numériques, notamment aux services de la e-santé[5].

c- Une surmortalité prématurée qui souligne le besoin de prévention[6]

La région Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une surmortalité générale (80,1 décès pour 10 000 habitants contre 78,3 pour 10 000 en France métropolitaine sur 2009-2013), liée notamment aux maladies cardiovasculaires et aux addictions. Avec environ 14 200 nouveaux cas de cancers

[5] L'e-santé (ou santé numérique) fait référence à l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'ensemble des activités en rapport avec la santé. Elle recouvre plusieurs grands sous-domaines : les systèmes d'information en santé permettant une meilleure coordination des soins au sein d'un établissement de santé, la télémédecine offrant des possibilités de soins à distance, la téléexpertise permettant les échanges à distance entre professionnels de santé sur un dossier, la télésanté intégrant des services de suivi et de prévention des individus, les dispositifs technologiques centrés patient ou grand public (applications de santé mobiles et web, objets connectés…).

[6] Source : Diagnostic régional du projet régional de santé BFC 2018-2022 réalisé par l'ARS et l'ORS de BFC

par an et 7 600 décès par an, le cancer est la première cause de décès en Bourgogne-Franche-Comté.

La région affiche également une surmortalité prématurée au-dessus de la moyenne nationale : on y dénombre 20,1 décès pour 10 000 habitants de moins de 65 ans contre 19,3 en France métropolitaine. Près de 70 % de ces décès prématurés seraient évitables par la modification des comportements individuels, notamment des comportements à risque et des addictions. 30% des cas seraient évitables par l'amélioration de la prise en charge des personnes par le système de santé, en particulier par le dépistage. En effet, les habitants de la région ne sont pas égaux face aux risques de mortalité prématurée, par exemple en matière d'accès aux dépistages : les taux de dépistage des cancers du sein varient de 50,3% (Yonne) à 68,5% (Doubs).

Ces données mettent en exergue le besoin accru de prévention en santé pour la population de la région : par une meilleure alimentation, par la pratique du sport ou d'une activité physique adaptée, par l'amélioration de l'environnement…

III. Une préoccupation croissante des élus et des citoyens sur l'enjeu d'égalité d'accès à la santé pour tous

a- Deux principaux défis à relever pour améliorer l'accès de tous à la santé : la proximité et la prévention

La situation régionale en matière de santé met en lumière la nécessité d'améliorer l'accès de tous à la santé et d'améliorer la prévention dans toutes ses dimensions et auprès de tous les publics, en particulier les plus éloignés de la santé.

- **Répondre au besoin de proximité**

Face au manque de professionnels de santé dans certains territoires, l'accès aux soins de premiers recours constitue la priorité. Si le projet Ma Santé 2022 porte l'objectif de garantir à tous l'accès à des soins de proximité, notamment à travers une meilleure coordination entre médecine de ville, médico-social et hôpital (à travers la création de 1000 communautés professionnelles territoriales de santé, la labellisation de 500 à 600 hôpitaux de proximité et la mise en place dès 2019 de 400 médecins généralistes à exercice partagé ville-hôpital), des solutions locales doivent être recherchées pour répondre aux besoins spécifiques des populations.

L'attractivité des territoires et une meilleure répartition géographique des professionnels de santé sont des facteurs clés dans la réponse à ce défi de proximité des soins. Plusieurs leviers sont identifiés :

- L'augmentation du nombre de professionnels de santé formés en région. Citons la filière des aides-soignants qui présente un déficit de candidats et a des difficultés à recruter ;
- Le déploiement de tous les moyens disponibles pouvant favoriser l'implantation de professionnels dans les territoires fragiles ou éloignés des bourgs-centres. Il s'agit notamment d'inciter les professionnels de santé formés sur le territoire à y rester ;
- Le développement des transports non médicalisés à la demande pour optimiser l'accès aux consultations de la population rurale non mobile ;
- Le soutien à la création d'hôtel de patients à proximité de plateaux techniques pour faciliter l'accès aux soins à tous.

Par la digitalisation d'une partie du parcours de soin, le déploiement de la e-santé constitue également un levier majeur qui permettra, dans les années à venir, d'améliorer l'accès à la santé des populations. Trois orientations sont identifiées au niveau national :

- Apporter des services utiles aux usagers, afin qu'ils accèdent facilement à leurs données personnelles et à l'information en santé ; la généralisation du dossier médical partagé y contribuera fortement ;
- Développer le partage des informations de santé entre les professionnels grâce à des services numériques sécurisés, interopérables et simples à utiliser ;
- Tirer profit des progrès de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, tout en apportant aux citoyens la garantie d'un haut niveau de protection des données personnelles.

Le déploiement de nouveaux outils tels que la e-prescription (prescription dématérialisée), la prise de rendez-vous en ligne, la télémédecine ou encore la téléexpertise, constitue ainsi un enjeu essentiel de ces prochaines années. Pour relever ce défi, au-delà des évolutions technologiques, deux conditions de réussite devront être réunies :

- La faisabilité technique du déploiement de ces innovations et services numériques (couverture territoriale en fibre optique notamment) ;
- L'accompagnement de tous les publics, en particulier les plus éloignés et vulnérables, dans l'appropriation de ces outils pour garantir une utilisation effective pour tous.

  - **Renforcer la prévention**

La prévention demeure un levier majeur d'amélioration de la santé des habitants : par une meilleure alimentation, par la pratique du sport ou d'une activité physique adaptée, par l'amélioration de l'environnement… L'enjeu est donc de favoriser la mise en place d'un environnement favorable à la santé et de promouvoir des actions de prévention auprès tous les citoyens. L'implication de tous les acteurs publics aux côtés des professionnels de santé est une nécessité pour réussir ce pari : il s'agit d'informer et d'éduquer à la santé, avec un souci particulier des publics jeunes, des publics plus éloignés et fragiles, justement en vue de réduire, à la racine, les inégalités d'accès à la santé.

b- Une préoccupation croissante des élus et des citoyens face à ces défis

Par des actes forts les élus régionaux ont récemment réaffirmé leur inquiétude.

Ils ont émis en avril 2018 un avis négatif sur le Projet Régional de Santé 2018-2022 (PRS 2) présenté par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Ils ont ainsi exprimé leur opposition aux orientations retenues en matière d'organisation de l'offre de santé de proximité et affirmé leurs préoccupations : la nécessité d'une approche territoriale globale ; la priorité au traitement des disparités territoriales ; la vigilance quant aux transferts de charges ; l'association et l'information des usagers et enfin leur volonté d'être plus et mieux associés aux décisions de l'ARS.

Les élus ont également présenté ces derniers mois à l'Agence Régionale de Santé, au Ministère de la Santé et au gouvernement plusieurs vœux pour marquer leur inquiétude et leur volonté de changement :

- Vœu relatif à l'équilibre de l'offre de soins en Bourgogne-Franche-Comté, rappelant qu'un accès égal aux soins pour tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté, est une exigence qui doit être partagée par tous les acteurs de la santé ;
- Vœu pour la défense des hôpitaux, appelant à ne pas remettre en cause les services d'urgences et de SMUR dans des territoires et à renforcer le service des hélicoptères sanitaires (SMUR héliportés) dans la région ;
- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé, étayant les éléments à prendre en compte dans la réforme du système de santé ;
- Vœu de soutien au Planning familial de Saône-et-Loire.

Les élus sont ainsi le relais de l'inquiétude des citoyens qui s'est largement exprimée lors du Grand débat national. En région, les citoyens ont été actifs sur ce sujet. En Côte d'Or par exemple, dans les petites communes, où les citoyens se sentent souvent éloignés d'une offre en santé de qualité, 16,7% des contributions recueillies concernent directement le thème de la santé. A Dole également, le Samu et Urgences France ont organisé une rencontre mettant en avant le manque de moyens engagés par l'Etat pour les services de santé en milieu rural.

La feuille de route régionale de santé 2019-2021

I. Une feuille de route au service de l'accès à la santé pour tous, co-construite avec l'ensemble des parties prenantes

a- Une ambition : faciliter l'accès à la santé pour tous dans tous les territoires

Inscrit dans l'engagement 31 de la stratégie de mandat, la Région entend « contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et promouvoir la santé sur le territoire ». Dans la droite ligne de cet engagement, la feuille de route régionale vise une ambition : **améliorer l'accès à la santé pour tous les habitants de la région, quels que soient leur lieu d'habitation.** Il s'agit de répondre aux attentes fortes exprimées par les élus et les citoyens pour relever ensemble ce défi. Cette ambition est déclinée en 6 axes principaux d'intervention :

AXE 1 : Lutter contre le manque de professionnels de santé dans certains territoires et encourager l'exercice coordonné

AXE 2 : Territorialiser les politiques de santé (adapter les réponses aux spécificités et aux besoins de chaque territoire)

AXE 3 : Déployer les innovations numériques et technologiques en santé

AXE 4 : Former les professionnels de santé aux métiers d'aujourd'hui et de demain

AXE 5 : Investir le champ de la prévention

AXE 6 : Développer les nouvelles pratiques et organisations par la création du Fonds régional d'expérimentation en santé

ZOOM – Une feuille de route co-construite avec les parties prenantes

La feuille de route régionale santé est le fruit de travaux menés sous le pilotage de Mme Françoise TENENBAUM, conseillère régionale déléguée à la santé, et de toutes les parties prenantes dans une logique de collaboration et de concertation, selon la méthode suivante :

- EMERGENCE DES PROPOSITIONS D'ACTION : un premier atelier de travail avec l'équipe-projet constituée de représentants des services compétents du Conseil Régional a permis de faire émerger des propositions d'action ;
- TEST DES PROPOSITIONS D'ACTION : des entretiens avec des partenaires et acteurs des territoires ont été menés avec l'aide d'un cabinet conseil pour tester les propositions d'actions. Ces propositions ont également été partagées avec l'ARS, afin de s'assurer de de la cohérence des actions proposées et de celles déployées par l'ARS ;
- PRIORISATION DES PROPOSITIONS D'ACTION : sur la base des retours des partenaires, une réunion avec le groupe « Elus santé » a permis de prioriser une dizaine de propositions actions ;
- EXPERTISE DES ACTIONS RETENUES : les services compétents du Conseil Régional ont approfondi les actions priorisées afin de vérifier leur faisabilité et de définir leurs modalités de mise en œuvre et le budget nécessaire.

b- Une mobilisation à la hauteur de l'ambition

Quatre principes président à la définition et la mise en œuvre de cette feuille de route régionale :

- Une approche globale de la santé et transverse aux politiques régionales : la Région souhaite, par cette feuille de route, donner à voir l'ensemble des actions qu'elle mène au service de la santé et qui relèvent de plusieurs politiques publiques régionales (formation, enseignement supérieur, recherche, développement économique, environnement, handicap, numérique, agriculture, culture, transport, tourisme…). Cette feuille de route a été construite en cohérence avec les autres schémas et plans existants ou en cours d'élaboration (SRDEII, SRADDET, SCORAN, feuille de route handicap,…) ;
- Une approche pragmatique : feuille de route triennale sur 2019-2022 avec un point d'étape en 2020, cette feuille de route se veut évolutive. Il s'agit, à partir d'une évaluation périodique, de réorienter si besoin les actions pour en maximiser les impacts ;
- Une mobilisation de tous : à l'image des modalités d'élaboration de cette feuille de route, sa mise en œuvre nécessitera l'implication de toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles les élus du Conseil Régional, notamment le groupe « Elus santé » qui en assurera le suivi régulier, les élus des territoires et les services compétents du Conseil Régional ;
- Une démarche volontariste de communication et de valorisation des actions : parce que seuls des dispositifs connus sont utilisés par les citoyens et peuvent produire leurs effets, la Région accordera dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route une attention particulière à la communication et à la valorisation des actions existantes et nouvelles, notamment auprès des publics éloignés de la santé et des collectivités territoriales.

II. 6 axes de travail structurants et zoom sur 6 actions phares de la feuille de route régionale

Pour chacun des 6 axes d'intervention, cette feuille de route régionale santé propose une synthèse des actions existantes, un aperçu des nouvelles actions, et la valorisation d'une action phare.

AXE 1 : Lutter contre le manque de professionnels de santé et encourager l'exercice coordonné

o Où en est-on ?

Depuis de nombreuses années la Région s'est pleinement investie sur les enjeux de démographie médicale et de coordination des soins primaires dans les territoires. Elle a également développé de nouvelles stratégies pour répondre aux attentes de ses habitants et faire connaitre son territoire auprès des professionnels de santé, notamment par la mise en œuvre d'une démarche régionale d'attractivité au service des territoires, de la qualité de vie et de la mobilité en Bourgogne-Franche-Comté (utilisation de la base de données touristique « décibellesdata » pour rendre la région attractive pour les professionnels de santé). Citons également la proposition de fournir aux patients hospitalisés, aux résidents d'EHPAD, d'hôtels hospitaliers, l'accès à la plateforme de connaissance

https://bourgognefranchecomte.artips.fr pour les faire se projeter de façon ludique dans la région et faire des projets.

D'un point de vue opérationnel, la Région s'associe depuis 2003 au financement des **Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)** et participe à des **séminaires de promotion de l'installation** organisés au niveau local (dans les universités de la Région), national (congrès national des généralistes enseignants, participation aux journées nationales des fédérations des maisons de santé) et international (salon à Utrecht). Il s'agit à chaque fois de présenter la Région et ses atouts aux professionnels de la santé pour les inciter à s'installer sur nos territoires. L'objectif est également de construire des parcours d'accompagnement, avec les territoires, pour créer les meilleures conditions d'accueil. La Région accompagne également la Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné (FEMASCO) dans son **projet « ERRAMS »** d'accompagnement et de recherche sur les soins primaires et l'exercice coordonné en MSP.

L'intervention de la Région dans ce domaine lié à l'aménagement du territoire ne cesse d'évoluer et dans le cadre de la feuille de route régionale, il sera proposé de soutenir également les MSP implantées en multisites. En insistant sur son attractivité, la Région espère aussi attirer davantage de jeunes professionnels de santé.^

- **Les actions nouvelles**

Si les actions menées jusqu'à présent sont essentielles et utiles, force est de constater qu'elles restent insuffisantes. La Région a l'ambition de poursuivre son intervention en renforçant ses actions en faveur de la démographie médicale.

La **plateforme « Placetoubi** », en cours de création, réunit en un même site l'ensemble des propositions d'emploi en santé de la région, les informations nécessaires à l'installation des professionnels et assure la promotion des territoires. Elle permet de faciliter la mise en relation de l'offre locale avec les professionnels de santé.

A signaler également, une expérimentation avec l'ARS conduite dans les zones en déprise médicale, **le projet OASIS**, qui consiste en la mise en place d'équipes de santé de proximité (infirmiers et infirmiers en pratiques avancées) en relation via télémédecine avec des médecins assurant le suivi du parcours des patients.

- Plus largement, la Région entend également agir sur les mobilités de demain en soutenant les investissements liés au **transport sanitaire héliporté d'urgence** à hauteur de 1,5 millions d'euros).

- **Déplacements des patients** (handicapés, âgés ou isolés dans l'impossibilité de se déplacer) vers les maisons de santé pluriprofessionnelle : une évolution du dispositif spécifique de prise en charge est mise en place pour mieux répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs et les collectivités territoriales. Cette dernière proposition constitue l'action phare numéro 1.

Ainsi, la Région intervient en faveur de la santé au titre de son engagement sur les mobilités.

ZOOM SUR L'ACTION PHARE NUMERO 1

Favoriser le transport des patients vers l'offre de soins de premier recours

Descriptif : Il s'agit de faciliter le transport des patients éloignés ou fragilisés par l'âge, le handicap ou la maladie vers les consultations médicales (généralistes et spécialistes) ou paramédicales, ainsi que vers les pharmacies à l'échelle d'un territoire ou bassin de vie. A titre indicatif, il s'agit d'une prise en charge non médicalisée incluant une participation des usagers et des collectivités territoriales.

Modalité de mise en œuvre : Elargissement du règlement d'intervention « Offre d'accueil et de services en maison de santé et sur les territoires », visant à soutenir la prise en charge des déplacements des patients pour assurer l'accès aux consultations notamment en milieu rural.

AXE 2 : Territorialiser les politiques de santé

o Où en est-on ?

Les contrats territoriaux de santé, notamment le Contrat Local de Santé (CLS) sont des outils dont l'objectif est de consolider les partenariats locaux sur les questions de santé en y associant différents acteurs du territoire. La Région est cosignataire de ces CLS, en partenariat avec l'ARS, les départements et les collectivités territoriales**.** Ces contrats territoriaux de santé permettent la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de santé au plus proche des Bourguignons-Francs-Comtois. A terme, 33 CLS mailleront l'ensemble du territoire, garantissant un meilleur écosystème de santé pour tous les habitants de la région.

Concrètement, la Région, en partenariat avec l'ARS, participe à **l'animation territoriale du réseau des animateurs santé** pour faire connaître et promouvoir les dispositifs régionaux (règlement d'intervention, appel à projets,…) dans ses territoires. En complément, et selon les modalités spécifiques de soutien à l'ingénierie territoriale et au regard du projet du territoire, la Région cofinance une dizaine d'animateurs en santé dès lors que le territoire s'engage à mettre en œuvre une politique d'accueil intégrant les questions de démographie médicale. Elle accompagne également dans ce cadre les initiatives des territoires pour améliorer les conditions d'accueil de stagiaires et de professionnels de santé et pour susciter leur installation (sessions d'accueil dans les territoires).

- **Les actions nouvelles**

Cette démarche territoriale de contractualisation dans le domaine de la santé s'avère être un moyen performant pour territorialiser les actions de la Région et s'y investir davantage. En s'appuyant notamment sur les CLS, la Région propose des dispositifs d'actions nouveaux au profit des territoires et des usagers et assure la territorialisation de sa feuille de route régionale santé.

C'est dans ce contexte que la Région mobilise le **Pôle Fédératif de Recherche et de Formation en Santé Publique**, crée le 16 avril 2019, pour réunir des universitaires, des élus, des professionnels et des acteurs de terrain. Sa vocation est d'apporter des réponses aux préoccupations quotidiennes des usagers, et de proposer des solutions face aux principaux enjeux des politiques de santé publique (facteurs et déterminants de santé, services de soins de qualité). Cette nouvelle initiative a aussi pour ambition d'associer les populations locales au travail effectué par les professionnels de la santé et de la recherche. L'enjeu est de permettre aux citoyens d'avoir une meilleure compréhension de leur système de santé et de l'offre de soins.

La Région conforte son rôle d'acteur stratégique sur les questions de santé dans ses territoires, et renforce ses partenariats avec d'autres acteurs locaux. C'est l'action phare numéro 2 de cette feuille de route.

ZOOM SUR L'ACTION PHARE NUMERO 2

Optimiser la place de la Région dans la construction des contrats locaux de santé et autres contrats territoriaux

Descriptif : Il s'agit de coordonner la politique d'accueil et d'aménagement du territoire du Conseil Régional, et les politiques de santé territorialisée. L'objectif principal est de renforcer les rôles des décideurs et des élus en matière de politique régionale de la santé, et de renforcer le partenariat entre les élus et les acteurs de santé de la région.

Modalité de mise en œuvre : En participant à l'animation territoriale du réseaux des animateurs santé, la Région souhaite communiquer sur ses moyens d'intervention existants, proposer des dispositifs d'actions nouveaux au profit des territoires et des usagers et assurer la territorialisation de sa feuille de route régionale santé.

AXE 3 : Déployer les innovations numériques et technologiques

- **Où en est-on ?**

Les innovations numériques et technologiques ont bouleversé l'organisation et l'offre de santé en France. Pour contribuer et être actrice des mutations en cours et à venir, la Région entend élargir son investissement en e-santé pour développer davantage de services numériques améliorant l'accès aux soins, facilitant le maintien à domicile à l'aide d'objets connectés et d'offres de services numériques adaptées (orientation 7 de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) – améliorer la vie quotidienne et pratique). Au vu des enjeux et en tant que copilote de la stratégie régionale de la e-santé, la Région investit dans les innovations sur son

territoire (outils numériques, projets, nouvelles structures) et a vu naître plusieurs projets à succès (voir liste non exhaustive en annexe 1).

D'un point de vue opérationnel, la Région s'implique **dans l'accompagnement des start-ups de la biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique** : à titre d'exemple, on peut citer Dixi Médical et Micro Méga, entreprises franc-comtoises spécialisées dans la fabrication de dispositifs médicaux pour la neurochirurgie et l'endodontie, ou encore NVH Medicinal à Dijon, une société de biotechnologies, spécialisée dans le traitement des maladies liées à un déficit en collagène.

En complément, la Région s'investit dans la structuration d'une dynamique industrielle dans ses territoires et soutient à ce titre le **Pôle de compétitivité des Microtechniques et les clusters santé** (BFcare et Innov'health) qui regroupent des entreprises travaillant sur des projets innovants liés à la santé telles que Sanofi et Urgo à Dijon, mais aussi des entreprises plus spécialisées telles que Bioexigence et Statice à Besançon. La Région accompagne également Vitagora, le pôle de compétitivité agroalimentaire investi sur le sujet de l'alimentation et de la santé.

D'autre part, la Région soutient **les travaux de recherche en santé** dans ses territoires. Elle accompagne de manière volontariste le développement de la recherche publique en soutenant des projets de recherche, le capital humain nécessaire pour les mener à bien, de même que l'achat d'équipements dans le cadre des plateformes de recherche. Parmi les programmes de recherche accompagnées, on compte LipSTIC, un projet de recherche multidisciplinaire basé à Dijon et fédérant 23 équipes de recherche spécialisées dans le cancer mais aussi dans les domaines de la transplantation et de l'inflammation. La Région a également soutenu le Centre de lutte contre le cancer Georges François Leclerc de Dijon (Côte-d'Or) qui bénéficie aujourd'hui d'un **IRM-LINAC** couplé avec un accélérateur de particules. Dans un avenir proche, l'offre de soins dans le traitement du cancer devrait être bouleversée par cette technique de radiothérapie qui permettra de délivrer des doses de traitement beaucoup plus élevées et ciblées, réduisant considérablement les risques de toxicité et la durée du traitement. Enfin, la Région propose régulièrement des **appels à projets** pour le développement de la recherche publique et universitaire.

© Centre Georges François Leclerc

Elle soutient le dossier d'excellence en santé I-SITE (Initiatives Science-Innovation-Territoires-Economie) : axe 3 « Soins individualisés et intégrés »

Enfin, pour répondre au défi du vieillissement de sa population et de permettre aux Bourguignons-Francs-Comtois de bien vieillir, la Région soutient le **Pôle de Gérontologie et d'Innovation**, et plus récemment le projet « établissement bienveillant » à destination des EPHAD. Ce projet permet d'équiper 6 établissements avec des capteurs/détecteurs non intrusifs pour accompagner en temps réel et de manière personnalisée chaque résident.

- **Les actions nouvelles**

Forte de son implication, la Région souhaite devenir un acteur essentiel de la transformation numérique en santé. Pour ce faire, elle participe et apporte son soutien aux **manifestations sur la thématique de la santé numérique**, dont notamment les colloques et séminaires sur le thème de l'innovation en santé telle que le colloque scientifique sur le thème des Objets Connectés en Santé (OCS) et ou le Hacking Health, événement annuel inscrit dans le cadre de la French Tech et du réseau HealthTech visant à développer l'innovation ouverte autour du numérique dans la santé et du renforcement de l'autonomie.

Par ailleurs, la Région apporte son soutien aux projets réalisés dans le contexte de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 qui a introduit un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations. Il s'agit en tout premier lieu, du projet **Réad@pTIC** (projet intégré dans le contrat de métropole de Dijon)**,** porté par le CHU de Dijon, qui vise à créer un espace interconnecté où chercheurs et professionnels de santé se côtoient afin de proposer un parcours de soin et de rééducation innovant, centré sur l'utilisation de la robotique et des nouveaux outils numériques.

En parallèle, la Région soutient le développement d'outils numériques en santé et les initiatives innovantes. Elle contribue ainsi au déploiement **d'e-TICSS** (Territoire Innovant Coordonné Santé Social), plateforme numérique qui permet aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, de mieux coordonner leur action dans le parcours de soins parfois complexe des patients, et donc d'améliorer la qualité des prises en charge. Parmi les **projets innovants en santé** nés en Bourgogne-Franche-Comté et soutenus par la Région, on peut citer la carte iDiabète, la « Pédale Connectée Sporthopeo » qui optimise la rééducation à vélo, et le projet MASSAI (Modeling Aids for Safe Surgery using Articial Intelligence), outil informatique basé sur l'intelligence artificielle qui permet de réduire les risques en bloc opératoire.

D'un point de vue territorial, la Région accompagne le Territoire de Belfort dans sa démarche **« Territoire 100% Inclusif »** pour proposer, entre autres, des solutions numériques visant à faciliter l'accès à l'information des personnes en situation de handicap, et à fluidifier leurs démarches administratives. Active dans le programme ERUDITE, la Région impulse des projets numériques innovants (listés en annexe 1).

Enfin, selon le principe affiché de complémentarité, la Région collabore étroitement avec ses partenaires pour proposer chaque année des **appels à projets portant sur la télémédecine** : de nombreux projets sont soutenus dans les secteurs de la cardiologie, de la dermatologie et de la gériatrie.

Ces initiatives répondent à l'action phare numéro 3 de cette feuille de route régionale : développer les services numériques améliorant l'accès aux soins et facilitant le maintien à domicile.

ZOOM SUR L'ACTION PHARE NUMERO 3

Développer les services numériques améliorant l'accès aux soins et facilitant le maintien à domicile : un exemple, la Carte iDiabète

Descriptif : Conçue par la société bourguignonne CEN Connect, la carte iDiabète n'est pas un dossier médical mais une véritable carte d'identité connectée du diabète, accessible sur smartphone à partir d'un QR Code. Elle permet aux patients d'avoir toujours leur traitement avec eux, dans leur smartphone et aux médecins d'y avoir accès en cas d'urgence en scannant le QR code qui figure sur sa carte ou sur un sticker collé sur son smartphone.

Modalité de mise en œuvre : Le Conseil Régional a soutenu iDiabète dès ses débuts en assurant sa promotion auprès de la presse, des diabétologues de la région, et dans les conférences de diabétologie. La Région a également apporté à une aide de 100 000 € au développement de ce projet exemplaire. En mai 2019, se sont déjà plus de 2000 patients équipés de la carte.

AXE 4 : Former les professionnels de santé aux métiers d'aujourd'hui et de demain

- **Où en est-on ?**

Depuis 2004, la coordination des **formations sanitaires et sociales** est une des compétences clés de la Région qui se mobilise d'une part pour s'assurer de la cohérence et de la juste répartition des offres de formation sur son territoire et d'autre part pour moduler la cartographie des formations proposées en réponse à l'évolution des besoins en matière de professionnels de santé. La Région dispose ainsi d'une vaste offre régionale en matière de formations sanitaires et sociales et propose un très large éventail de métiers, qui sont de vraies opportunités d'emploi et/ou de création d'activité libérale.

D'un point de vue opérationnel et dans le cadre de son schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région définit la carte des formations en autorisant l'ouverture des instituts de formation. Elle répartit les quotas d'entrée en formation des étudiants entre ces instituts et définit également leurs capacités d'accueil au regard des besoins en professionnels de santé et en travail social. Dans la limite de ses capacités financières, la Région propose une offre de formation au plus près des territoires et veille à ce que l'offre de formation ne se concentre pas uniquement sur les grandes agglomérations. La Région offre également son soutien aux étudiants en formation sociale et sanitaire, en proposant notamment des bourses étudiantes.

Dans une logique d'expérimentation, en partenariat avec le CROUS, le Rectorat, l'Université de Bourgogne et l'ARS, la Région teste un dispositif **de « cordées de la réussite en santé ».** Il

consiste en amont à permettre à des lycéens d'accéder aux études en santé (par un dispositif « d'écurie d'été" pour préparer les lycéens à la méthodologie des études supérieures) et en aval à accompagner les étudiants dans leurs études par un système de compagnonnage.

La Région accompagne également les demandeurs d'emploi en leur proposant des formations spécifiques pour la préparation aux concours (aide-soignante, puéricultrice, ambulancier,…) et aux métiers de la santé (secrétaire médicale, auxiliaire de vie, opticien lunetier, agent thermal…). Forte de son engagement, afin d'améliorer les conditions de formations des publics demandeurs d'emploi, la Région a récemment adopté en Assemblée plénière du 29 mars 2019, des mesures fortes et ambitieuses de revalorisation importante de la rémunération de ses stagiaires, avec le triplement des indemnités de déplacement et la création d'une aide à l'entrée en formation. En parallèle, investie dans la formation des publics les plus éloignés de l'emploi, les plus en difficulté, la Région porte une réflexion avec ses partenaires, quant à la nécessité de prise en compte des problématiques liées à la santé, voire de santé mentale des stagiaires accueillis.

- **Les actions nouvelles**

Pour aller plus loin et adapter l'offre de formation aux besoins, la Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les travaux de l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) qui consiste à établir une **cartographie des métiers et des compétences de la fonction publique hospitalière**. Ces travaux alimentent en données le schéma régional des formations sanitaires et sociales ainsi que le CPRDFOP et permet de mieux appréhender les besoins et évolutions des métiers, en lien avec les territoires. Il apporte des éclairages objectivés permettant d'ouvrir de nouvelles formations et/ou de modifier les quotas et capacités d'accueil des instituts et écoles de formation. A titre d'exemple et pour faire face à l'évolution des besoins dans les métiers de la rééducation, à la rentrée prochaine la région augmentera le nombre de places pour la formation d'orthophonistes à Besançon.

En parallèle, la Région contribue à la mise en place du **service sanitaire**, via un partenariat avec l'ARS. Il s'agit d'un programme permettant aux jeunes étudiants en filières médicales et paramédicales de mener des actions de prévention et de sensibilisation auprès des publics fragiles (établissement scolaire, EPHAD, lycée, CFA, mission locale, centre d'apprentissage, …). L'objectif ici est de former tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention par la participation à la réalisation d'actions concrètes auprès de publics identifiés comme prioritaires.

Ces efforts s'inscrivent dans la stratégie de la Région qui consiste à miser sur l'attractivité de ses formations pour s'assurer qu'un nombre suffisant de professionnels de la santé soient formés sur son territoire et qu'une pérennisation de l'offre sanitaire soit possible. Dans le cadre de cette feuille de route, la Région s'attachera à élaborer un **plan de communication** spécifique visant à valoriser les métiers de la santé (toutes filières confondues) auprès de cibles multiples et d'orienter les élèves et étudiants dans les filières dédiées : c'est l'action phare numéro 4.

ZOOM SUR L'ACTION PHARE NUMERO 4

Valoriser les métiers de la santé (toutes filières) auprès des lycéens et des étudiants

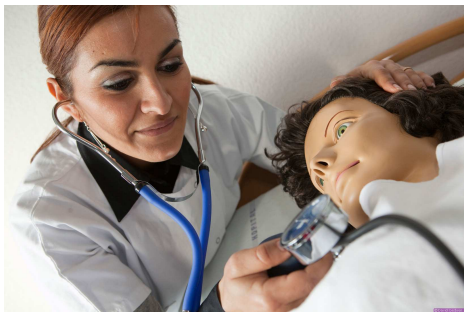

Descriptif : Il s'agit de sensibiliser les jeunes lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi et publics en réinsertion à l'offre de formations proposée sur nos territoires en menant des actions sur des lieux qu'ils fréquentent, et en proposant des interventions novatrices susceptibles d'attirer leur attention (casque de réalité virtuelle, par exemple).

Modalité de mise en œuvre : Un groupe de travail animé par les directions de la formation et de l'apprentissage et des transitions professionnelles et orientation sera constitué pour élaborer un plan de communication. Celui-ci s'attachera à montrer la diversité des métiers et s'adressera à des cibles multiples : professeur principal, professionnels de l'orientation et de la reconversion, étudiants, lycéens, et demandeurs d'emploi. Cette action doit être opérationnelle à un an pour un coût de 20 000 €.

AXE 5 : Investir le champ de la prévention

- **Où en est-on ?**

Le système de santé français est reconnu pour son excellence mais demeure encore fortement centré sur une logique de soin au détriment de la prévention qui ne représente que 2,2% des dépenses de santé courante, contre 3% en moyenne dans d'autres pays de l'OCDE.

La Région s'investit pleinement dans le champ de la santé-environnement. Elle met en œuvre diverses politiques visant à améliorer les facteurs environnementaux agissant sur la santé (eau, air, nutrition…) et porte divers projets visant à éduquer et à sensibiliser les jeunes Bourguignons-Francs-Comtois sur les conduites à risque, les bons gestes à adopter ou les comportements favorables à la santé.

Concrètement, en tant que Copilote du Plan Régional Santé Environnement 3 (2017-2021), la Région œuvre pour l'amélioration de la santé environnementale. Elle lance annuellement et en partenariat, **3 appels à projets pour agir sur les déterminants de santé** (alimentation, qualité de l'air, pratique sportive,…), **introduire la composante santé dans les projets d'urbanisme, et limiter les expositions aux perturbateurs endocriniens lors de l'enfance**. En complément, la Région soutient l'animation du portail d'information et de sensibilisation à la santé environnementale : **e-SET (Santé Environnement pour Tous)**, qui met à disposition des élèves, des élus et de tout public des vidéos pédagogiques et dossiers documentaires sur la thématique de la santé environnementale.
Les objectifs de santé influencent de façon transversale l'ensemble des politiques de la Région, y compris les schémas structurants par exemple le SRADDET.

La Région concentre également ses efforts de prévention sur les jeunes Bourguignons-Francs-Comtois, particulièrement vulnérables face à certains risques ou comportements à risque. Elle

apporte ainsi son soutien aux **projets d'éducation et sensibilisation** pour les lycéens, dans différents domaines dont celui de la santé, notamment dans le cadre du dispositif EVEIL (Enveloppe pour la Vie, l'Epanouissement et l'Implication des Lycéens) ou en matière de nutrition/santé dans le cadre de ses actions dans la restauration des lycées.

- **Les actions nouvelles**

Une politique de prévention santé volontariste :

- **Sexualité** : la Région se mobilise pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de bénéficier d'une écoute sans tabou et d'un accompagnement sur les **questions de sexualité**. Au vu de cet enjeu, la Région soutient le **Planning Familial** de Saône-et-Loire dans le cadre d'une mission d'expérimentation visant à renforcer le travail de sensibilisation et d'éducation populaire, communiquer sur l'offre d'accueil et d'écoute proposée, et mettre en place des permanences régulières d'accueil du public et de terrain, des interventions en milieu scolaire notamment lycées ou encore dans différents festivals et au-delà (maisons de santé et centres sociaux entre autres). Un plan de déploiement des associations adhérentes à la confédération nationale du planning familial dans les huit départements de la région est à l'étude afin de promouvoir cette action auprès de tous les Bourguignons-Franc-Comtois.

- **Activité physique et sportive** : la Région encourage **la pratique régulière d'une activité physique et sportive**, essentielle au maintien de la santé et à la prévention. Elle propose des infrastructures sportives de qualité dans toutes les zones de son territoire et participe à l'acquisition du matériel, au recrutement et à la formation des cadres sportifs régionaux, et au fonctionnement des structures d'entraînement et de formation. Le Conseil Régional s'engage également à créer des conditions favorables à la pratique sportive des femmes et des personnes en situation de handicap.

- **Sport sur ordonnance** : le Réseau Sport-Santé de Bourgogne-Franche-Comté porté par le CROS de Bourgogne Franche-Comté met en place un système incitatif à la pratique d'activités physiques régulières et bénéfiques pour la santé : le parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS). La Région participe au financement du PASS par la prise en charge d'une partie du coût des formations des éducateurs sportifs. Véritable passerelle entre le milieu médical et le mouvement sportif, le PASS permet aux professionnels de santé de prescrire une activité physique adaptée à leurs patients et de les orienter auprès de clubs et d'associations sportives ayant formé leurs éducateurs sportifs au **sport sur ordonnance**. Ce système accompagne les patients atteints de pathologie chronique ou de facteurs de risques de ces maladies, et pouvant être en situation de précarité, de handicap ou de perte d'autonomie, dans la reprise d'une Activité Physique et Sportive (APS) bénéfique pour leur santé.
  Le réseau dispose depuis peu d'un partenariat avec la CPAM 25 et 70 et souhaite, en lien avec la fédération des maisons de santé, développer une offre PASS au sein des maisons de santé pluridisciplinaires en milieu rural. En fin d'année, la plateforme « EsPASS » sera lancée pour les professionnels de la santé et du sport en Bourgogne-Franche-Comté. Elle comprendra des espaces « métiers » et une cartographie géolocalisée de l'offre régionale sport-santé.

Forte de ses compétences, la Région va poursuivre son engagement en faveur **du sport sur ordonnance** en finançant l'accroissement notoire du nombre de bénéficiaires prévu en 2019 (de 1

000 à 1 500 bénéficiaires) et dans l'objectif d'encourager les personnes en situation de précarité ayant bénéficié du PASS durant 3 ans de continuer de pratiquer au-delà de cette période. C'est l'action phare numéro 5.

ZOOM SUR L'ACTION PHARE NUMERO 5

Développer le sport- sur ordonnance

Descriptif : Le dispositif PASS « sport sur ordonnance » propose des activités physiques adaptées aux personnes éloignées de la pratique sportive, atteintes de maladies chroniques ou de facteurs de risque pour ces maladies. Ces personnes accèdent au dispositif via une prescription médicale. Grâce à ce dispositif plus de 2500 personnes ont repris une activité sportive régulière en Bourgogne-Franche-Comté depuis son lancement.

© Fédération Sport pour Tous

Modalité de mise en œuvre : prise en charge par la Région d'une partie des frais d'inscription aux séances d'activité physique et sportive prescrites par un professionnel de la santé.

- **Nutrition :** la politique de soutien à l'agriculture biologique, aux circuits courts, aux produits de saison concoururent à une alimentation équilibrée et de qualité. Des actions d'éducation à la santé versant nutrition sont impulsées dans les lycées et centres de formation.

© Pierre COMBIER

- **Culture** et santé auditive des jeunes, soutien aux programmes de prévention de la perte auditive dans les salles de musique actuelles (cave à musique de Chalon-sur-Saône, et salle Rodia à Besançon).

AXE 6 : Développer de nouvelles pratiques et des organisations participatives et citoyennes

o Où en est-on ?

La Région fait de l'amélioration de l'accès aux soins pour tous et en tout point de son territoire un objectif prioritaire de ce mandat. Le maintien et le développement d'une offre en santé de proximité doivent pouvoir s'appuyer sur des solutions innovantes qu'il convient d'expérimenter sur le terrain. Confirmant son rôle d'incubateur d'innovations, la Région a pour objectifs de favoriser le développement de nouvelles pratiques et organisations dans le domaine de la santé. A travers ces initiatives, la Région entend également faciliter les échanges entre élus, citoyens, et professionnels de santé pour contribuer ensemble à la construction d'un projet commun.

La Région et l'ARS étudient le déploiement **d'hôtels hospitaliers** à côté des plateaux techniques.

Concrètement, la Région se donne pour objectif de solliciter et informer davantage les citoyens par **l'organisation de manifestations citoyennes**, à l'instar de celle organisée en partenariat avec le Cancéropôle Est (la Région assure la présidence du Cancéropôle Est, témoignage de l'engagement de la Région en faveur de la lutte contre le cancer). Pour mémoire, l'expérimentarium organisé en septembre 2017 a rassemblé, citoyens, élus, et chercheurs pour échanger sur les avancées scientifiques en cours dans notre région.

La Région encourage, en lien avec la FEMASCO, le **développement d'un incubateur d'installation en médecine générale** pour initier les jeunes médecins au management et leur proposer un accompagnement personnalisé dans leur projet d'installation.

o Les actions nouvelles

Pour répondre à ces enjeux et renforcer l'action régionale, il est proposé dans le cadre de la feuille de route santé, la création d'un fonds spécifique, **le Fonds Régional d'Expérimentation en Santé** (FRES). Il a pour vocation de soutenir les innovations et expérimentations en matière d'accessibilité aux soins et de contribuer à la construction d'un écosystème de santé de qualité. Plus précisément, ce dispositif souple et éligible aux projets des partenaires et des territoires, permettra d'accompagner une diversité de projets innovants en santé, répondant aux besoins de proximité des citoyens.

Il permettra notamment d'expérimenter de nouvelles modalités de pratique et de coordination des professionnels dans les territoires parmi lesquelles, on peut citer :

- **l'exercice des professionnels en multisites** permettant des consultations délocalisées dans les zones déficitaires, y compris l'exercice ville-hôpital,
- **l'accompagnement des aidants de proximité** pour rompre l'isolement, prévenir les risques de précarité sociale et médicale, apporter de l'information, mobiliser les services médico-sociaux,…
- le développement **du maillage local des professionnels de santé** (aides-soignants, infirmières en pratiques avancées formées à la prescription médicale pour certaines pathologies),
- l**e déploiement de communautés de professionnelles territoriales de santé** (CPTS) : elles sont composées de professionnels de santé regroupés sous la forme d'une ou de

plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier et de second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

Les projets déposés dans le cadre du FRES devront proposer des solutions innovantes permettant d'améliorer l'offre et l'accessibilité aux soins dans le territoire. Ils devront permettre de mutualiser les énergies, de fédérer les forces vives et les compétences des professionnels de santé autour de projets concrets, générateurs d'amélioration des pratiques et facilitant la prise en charge des patients sur le territoire. Les projets doivent ainsi démontrer leur aspect innovant, au service des patients, en priorité dans les territoires fragiles et s'inscrire en complémentarité avec les démarches existantes. C'est l'action phare numéro 6 de cette feuille de route régionale santé.

ZOOM SUR L'ACTION PHARE NUMERO 6

Le fonds régional d'expérimentation en santé

Descriptif : Il s'agit de mettre en place un fonds régional souple et rapidement mobilisable par les acteurs des territoires pour soutenir les innovations et expérimentations améliorant l'accès aux soins des citoyens. Dans le contexte de transformation du système de santé, il permet d'apporter des solutions pour améliorer l'organisation de l'offre de soins et le développement du numérique.

Modalité de mise en œuvre : La Région s'engage à soutenir les initiatives retenues, pour une aide totale de 60 % maximum des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond d'aide régionale de 50 000 € par projet. Dans cette optique, un appel à projets sera lancé dès juillet 2019.

III. Pilotage, suivi, évaluation et communication

Si la feuille de route régionale décrit les actions retenues par la Région en matière de santé, elle doit être suivie de façon transversale, diffusée, communiquée, et enrichie afin de le faire vivre au sein de la Région

Le pilotage et le suivi de la feuille de route régionale s'appuie sur trois principes.

- Tout d'abord, celui de la participation des élus, de la concertation citoyenne, et de la transversalité. Le groupe « Elus Santé », dont les réflexions sont à l'origine de cette feuille de route, est un acteur essentiel de son suivi et de son pilotage. Il se réunit dans le cadre d'un comité de pilotage, où il apportera son expertise.

- D'autre part, la feuille de route s'adressant aux citoyens, ils seront associés au processus de suivi et d'évolution. Dans cette optique, les citoyens seront en second lieu consultés par plusieurs moyens (enquêtes, participation dans les réunions des comités…). dans un intérêt de préserver la transversalité nécessaire, une coordination en interne sera mise en place.

Au plan organisationnel, le pilotage et suivi de la feuille de route régionale 2019-2021 est assuré par un **comité de pilotage** qui associera la conseillère déléguée à la santé, le groupe « Elus Santé », la Direction Générale des Services et les responsables concernés. Il a pour mission de :

- Fixer les objectifs stratégiques ;
- Valider et faire évoluer la liste des actions s'inscrivant dans la feuille de route ;
- S'assurer de leur avancement, notamment aux étapes clés : lancement, phases critiques et évaluation ;
- Décider des actions de valorisation et de communication sur des dossiers exemplaires.

Il peut également faire intervenir des partenaires ou citoyens, afin de présenter des projets et avoir des retours, de façon à ce que la feuille de route et sa mise en œuvre soient enrichies.

Sur la durée de la feuille de route, le comité de pilotage se réunira :

- Tous les 6 mois pour apporter les évolutions et ajustements nécessaires ;
- En fin de programmation pour une évaluation.

Le suivi opérationnel est assuré par un **comité technique** formé par l'équipe projet. Dans l'intérêt de préserver la transversalité comme principe de pilotage, il fera l'objet d'une coordination en interne. Celui-ci est composé de membres impliqués dans le suivi de la feuille de route. Il a pour mission de proposer au comité de pilotage le programme et le contenu des actions en cours et à venir ainsi que les moyens nécessaires (annexe 1) et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre (annexe 2).

Ce comité se réunit régulièrement, au moins deux fois par an, pour assurer la revue des actions de la feuille de route régionale. A cette occasion, de nouvelles thématiques de travail peuvent être identifiées et proposées au comité de pilotage.

L'évaluation de la feuille de route santé de la Région sera réalisé à l'issue de la première période de deux ans. Elle s'appuiera sur les indicateurs de suivi suivants :

Axes d'intervention	**Indicateurs**
Axe 1 : Lutter contre le manque de professionnels de santé dans certains territoires et encourager l'exercice coordonné	- Evolution du nombre de MSP -Evolution du nombre de professionnel de santé en MSP (par profession) - Evolution du nombre de patient suivis en MSP - Evolution du nombre de déplacements de patients depuis leur domicile vers une consultation (en MSP et hors MSP) pris en charge par le Conseil Régional - Evolution du nombre de connexion par mois à la plateforme Placetoubi
Axe 2 : Territorialiser les politiques de santé	- Taux de CLS ou autres contrats locaux de santé signés par la Région
Axe 3 : Déployer les innovations numériques en santé	- Nombre d'équipements de télémédecine financés
Axe 4 : Former les professionnels de santé aux métiers d'aujourd'hui et de demain	- Taux de remplissage des filières de formations sanitaires et sociales (aides-soignants, infirmières, sages-femmes…) - Nombre d'infirmiers en pratiques avancées diplômés par an

Axe 5 : Investir le champ de la prévention	- Nombre de personnes inscrites à des séances d'activité physique et sportive sur prescription médicale
Axe 6 : Développer de nouvelles pratiques et des organisations participatives et citoyennes	- Nombre de projets d'innovation ou d'expérimentation financés par le FRES

Stratégie de communication de la feuille de route régionale de santé :

- Elaboration et envoi à nos principaux partenaires d'un document de synthèse reprenant les éléments saillants de la feuille de route
- Diffusion du document de synthèse lors d'évènements ou d'opportunités de communication propices à la diffusion de son contenu. A titre d'exemple, on peut citer le mois d'octobre, dédié à la sensibilisation au cancer du sein, ou encore l'inauguration d'une maison de santé pluriprofessionnelle.
- Organisation de rencontres citoyenne et participative

Annexes

I. Tableau récapitulatif des actions (nouvelles et existantes)

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions nouvelles et existantes de la feuille de route santé

Au bilan, la **région mobilise près de 57 millions d'euros chaque année en matière de santé** dont 41,8 au titre des formations sanitaires et sociales.
Ces éléments financiers concernent pour la plupart des crédits récurrents engagés en 2018 ou à engager pour 2019 et quelques actions ponctuelles* qu'il convient de valoriser

	Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Modalités de mise en œuvre	Eléments financiers	Partenaires
Axe 1 : Lutter contre l'absence de professionnels de santé et encourager l'exercice coordonné					
Actions existantes	Soutien aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles	Soutien à la création des maisons et centres de santé pluridisciplinaires et accompagnement des projets.	Règlement d'intervention « Soutien à la coordination en santé en proximité des territoires » (modifié lors de l'AP des 27/28 juin 2019)	1 300 000 €	Collectivités, ARS, FEMASCO
	Séminaires de promotion à l'installation des professionnels de santé en BFC	Promouvoir et faire connaitre le territoire pour attirer les professionnels de santé et faciliter leur installation: participation ou organisation de séminaires (Utrecht, séminaires dans les universités...).	Règlement d'intervention « Offre d'accueil et de services en maison de santé et sur les territoires » (modifié lors de l'AP des 27/28 juin 2019)	35 000 €	Collectivités, universités
	Projet ERRAMS (Equipe Régionale Ressource en Appui aux Maisons de Santé)*	En 2018, mise en place d'un projet d'accompagnement des équipes de soins primaires coordonnées dans les maisons de santé afin d'améliorer leurs projets de prise en charge et de santé publique.	Soutien financier au projet	30 000 €	X
Actions nouvelles	Plateforme "Placetoubi"*	Valoriser les offres d'emploi en santé dans la région et fournir toutes les informations liées à l'installation à travers une plateforme afin d'encourager les professionnels de santé à s'installer en BFC.	Création en cours d'un outil numérique (plateforme web)	25 000 €	ARS, CRT, Pôle emploi
	Projet OASIS	La mise en place d'un parcours de soins centré sur une équipe d'infirmières.	Projet en cours de cadrage	X	ARS
	Hélicoptère sanitaire du SMUR*	Pour 2019, projet d'acquisition et de mise en service d'un hélicoptère sanitaire supplémentaire à Nevers, permettant le désenclavement du département de la Nièvre.	La Région soutient les investissements nécessaires sur les "drop zones" des centres hospitaliers (équipements pour l'avitaillement et appareils de suivi météorologique, ...)	1 500 000 €	ARS, centres hospitaliers
	" Favoriser le transport des patiens vers l'offre de soins de premier recours " : action phare n°1	Elargir le règlement d'intervention qui permet à la Région de prendre en charge le transport des patients du domicile vers les consultations médicales (généralistes ou spécialistes), paramédicales et les pharmacies hors MSP. Permettre une organisation territoriale de ce service.	Règlement d'intervention « Offre d'accueil et de services en maison de santé et sur les territoires » (modifié lors de l'AP des 27/28 juin 2019)	50 000 €	X
Axe 2 : Territorialiser les politiques de santé					
Actions existantes	Animateurs santé dans les CLS	Participation à l'animation territoriale du réseau des animateurs de santé pour promouvoir les dispositifs régionaux.	Soutien à l'ingénierie (10 postes)	157 000 €	X
Actions nouvelles	Pôle Fédératif de Recherche et de Formation en Santé Publique	Création en avril 2019 d'un Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique qui réunit des universitaires, des élus, des professionnels et des acteurs de terrain.	Soutien au fonctionnement de la structure	64 000 €	COMUE, ARS, CHU de Besançon, CHU de Dijon, UB, UFC, CLS
	"Optimiser la place de la Région dans la construction des contrats locaux de santé et autres contrats territoriaux de santé " : action phare n°2	Coordonner la politique d'accueil et d'aménagement du territoire et les politiques de santé territorialisées à l'échelle des contrats locaux de santé	Participation à l'animation du réseau des animateurs santé	X	Collectivités, PETR

Axe 3: Déployer les innovations numériques et technologiques					
Actions existantes	Start-ups biotechnologies et de l'industrie pharmaceutique	Soutien apporté aux entreprises de la filière	Soutien financier au projet	645 430	X
	Pôle de compétitivité des Microtechniques et ses clusters santé et au Pôle Vitagora	Subvention aux Pôle de compétitivités et entreprises adhérentes	Soutien financier aux Pôles		X
	Travaux de recherche et d'innovation en santé	Appels à projets pour soutenir le développpement de la recherche publique et universitaire.	AAP annuel (le montant ci-contre concerne les projets santé financés au titre des AAP 2018)	3 346 000 €	X
	Equipements structurants en santé*	En 2018, soutien au CGFL pour l'acquisition d'un IRM couplé à un accélérateur de particules, outils de pointe dans le traitement des cancers	Soutien financier au projet	145 000 € 3 915 000 € (FEDER)	X
	Pôle de Gérontologie et d'Innovation	Soutien au fonctionnement général de la strucutre et au programme "Etablissement bienveillant" qui permet d'accompagner de manière personnalisée et non-intrusive chaque résident.	Soutien financier à la structure et au projet	52 500 €	X
Actions nouvelles	Manifestations sur le thème de la santé	Organisation de colloques sur le thème des objets connectés en santé et du Hacking Health, un évènement annuel événement visant à développer l'innovation autour du numérique dans la santé.	Accompagnement de la filière e-santé et numérique dans le développement de l'internet des objets	4 000 € (Hacking Health) 18 500 € (Colloque OCS)	X
	Projets structurants en santé*	Soutien au projet Read@pTIC porté par le CHU de Dijon, qui vise à créer un espace interconnecté où chercheurs et professionnels de santé se côtoient afin de proposer un parcours de soin et de rééducation innovant, centré sur l'utilisation de la robotique et des nouveaux outils numériques.	Soutien financier au projet	Projet en cours d'élaboration (prévision à 3 000 000 € pour 2020)	X
	Déploiement de la plateforme e-TICSS*	Outil numérique qui permet aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, de mieux coordonner leur action face à la situation de leurs patients, et donc d'améliorer la qualité de leur prise en charge.	Soutien financier au projet	100 000 € 4 000 000 € (Dossier FEDER en cours d'instruction)	X
	Démarche "Territoire 100% Inclusif"*	Démarche portée par le Territoire de Belfort qui propose des solutions numériques pour pallier aux difficultés auxquelles font face les personnes en situation de handicap.	(info en attente)	(info en attente)	X
	"Développer les services numériques améliorant l'accès aux soins et facilitant le maintien à domicile" : action phare n°3	Appels à projets sur la télémédecine et accompagnement des projets portant sur l'innovation numérique, dont le projet MASSAI, la carte iDiabète et la pédale connectée Sporthopeo. En matière de handicap*, soutien à un traducteur de Français en FALC, à un dispositif de commandes oculaires pour personnes polyhandicapées, à la création d'un Living -Lab et des appartements connectés. Des projets à venir : expérimentation de bras automatisés, création d'un centre de ressource numérique autour du handicap.	AAP + Règlement d'intervention "Soutien aux projets innovants"	200 000 € (AAP) 100 000 € (Carte iDiabète)* 6 000 € (MASSAI)* + 367000 € de FEDER 24 120 € (Pédale connectée)* 82 500 € (commande oculaire) 100 000 € (Living lab)	X
Axe 4: Former les professionnels de santé aux métiers d'aujourd'hui et de demain					

Actions existantes	Formations sanitaires et sociales	La région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et en apportant une réponse positive aux questions relevant du binôme emploi-formation. Elle veille à la fois à la mise en cohérence des différentes voies d'accès à la formation mais aussi à la complémentarité des parcours et des filières proposés aux jeunes et adultes dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire, social et médico-social.	Elaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales	41 800 000 €	Rectorat, université
	Dispositif de "cordées de la réussite en santé"	Mise en place d'une "écurie d'été" pour préparer les lycéens à la méthodologie des études supérieures et leur permettre d'accéder aux études en santé.	Participation au groupe de travail	X	CROUS, RECTORAT, ARS, CD 58
	Formation des demandeurs d'emploi	La Région accompagne les demandeurs d'emploi en matière de formation aux métiers de la santé et du social	Achat de formations pour les métiers de la santé Rémunération des stagiaires	4 090 000 € (frais de formation + rémunération)	Pole emploi, Cap emploi, Missions locales, conseils départementaux, branches professionnelles , OPCO Etat (Direccte, DDCSPP,ARS...)
Actions nouvelles	Cartographie des métiers et des compétences de la fonction publique hospitalière	Etude qui permet immédiatement de mettre en lumière les différences entre les territoires, voire entre les groupements hospitaliers.	Soutien financier au projet	40 000 €	ARS
	Service sanitaire	Co-pilotage d'un programme de 6 semaines au cours du quel des étudiants en filières sanitaires sont chargés de missions de prévention auprès de publics fragilisés.	Coordination dans le cadre des formation	X	ARS, universités
	"Valoriser les métiers de la santé (toute filière)" : action phare n°4	Mise en place d'un plan de communication à destination des lycéens et étudiants, professionnels de l'orientation et professeurs principaux.	Création d'un groupe de travail interne	20 000 €	X
Axe 5: Investir le champ de la prévention					
Actions existantes	3 appels à projets pour agir sur les déterminants de santé	Appels à projets portant sur la qualité de l'air, l'alimentation, la pratique sportive, l'inclusion de la santé dans l'aménagement du territoire, l'exposition aux perturbateurs endocriniens lors de l'enfance.	Appels à projets lancés annuellement dans le cadre du Projet Régional de Santé Environnement 3. Pour 2019, fin des candidatures au 8 juillet	80 000 €	ARS, DREAL, ADEME
	Animation du portail e-SET	Animation d'un portail Internet qui regroupe des vidéos pédagogiques et dossiers documentaires sur la thématique de la santé environnementale.	La Région soutien l'IREPS pour l'animation de l'outil et la création de contenu pédagogique	26 400 €	ARS, DREAL, ADEME, GIP TLV, Alterre
	Intervention et sensibilisation auprès des jeunes et lycéens	Soutien aux projets d'éducation et sensibilisation pour les lycéens, dans différents domaines dont celui de la santé, notamment dans le cadre du dispositif EVEIL . Elle facilite également les actions de prévention et de sensibilisation des lycéens sur les risques auditifs.	Soutien aux lycées selon les projets déposés (règlement d'intervention EVEIL) et à l'association Luciol pour le projet "Peace & Lobe"	64 000 € (dispositif EVEIL) 30 000 € (Association Luciol)	X

Actions nouvelles	Planning Familial de Saône-et-Loire et son projet d'extension	Il s'agit de renforcer le travail de sensibilisation et d'éducation populaire, communiquer sur l'offre d'accueil et d'écoute proposée, et mettre en place des permanences sur le site du Planning Familial et au-delà (maisons de santé et centres sociaux entre autres).	Soutien financier au projet	30 000 €	X
	*Développer le sport sur ordonnance : action phare n°5	Financement du réseau Sport-Santé et du parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS)	Financement d'une partie des frais d'inscription aux séances d'activité physique et sportive.	40 000 €	CROS, DRDJSCS
Axe 6: Développer de nouvelles pratiques et des organisations participatives et citoyennes					
Actions existantes	Manifestations citoyennes	Organisation de manifestations regroupant scientifiques, professionnels de santé et citoyens, dont notamment une manifestation sur le thème du cancer.	Organisation de journées thématiques avec les citoyens	10 000 €	En fonction des projets
	Incubateur d'installation en médecine générale	Initiation des jeunes médecins au management et accompagnement personnalisé aux projets d'installation.	Organisation de sessions de formation	Projet en cours de cadrage	FEMASCO
Actions nouvelles	Hôtels de patients	La Région et l'ARS étudient leur déploiement à proximité des plateaux techniques	X	Projet en cours de cadrage	
	Fonds régional d'expérimentation en santé (FRES) : actions phares 6 à 10	Expérimentation de nouvelles modalités de coordination de professionnels dans les territoires, soutien à l'exercice multisites, expérimentation des « relais d'aidants de proximité », formation des infirmières aux pratiques avancées.	FRES présenté lors de l'AP 27 et 28 juin 2019	300 000 €	X

II. Calendrier de mise en œuvre des actions nouvelles

ANNEXE 2 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS NOUVELLES

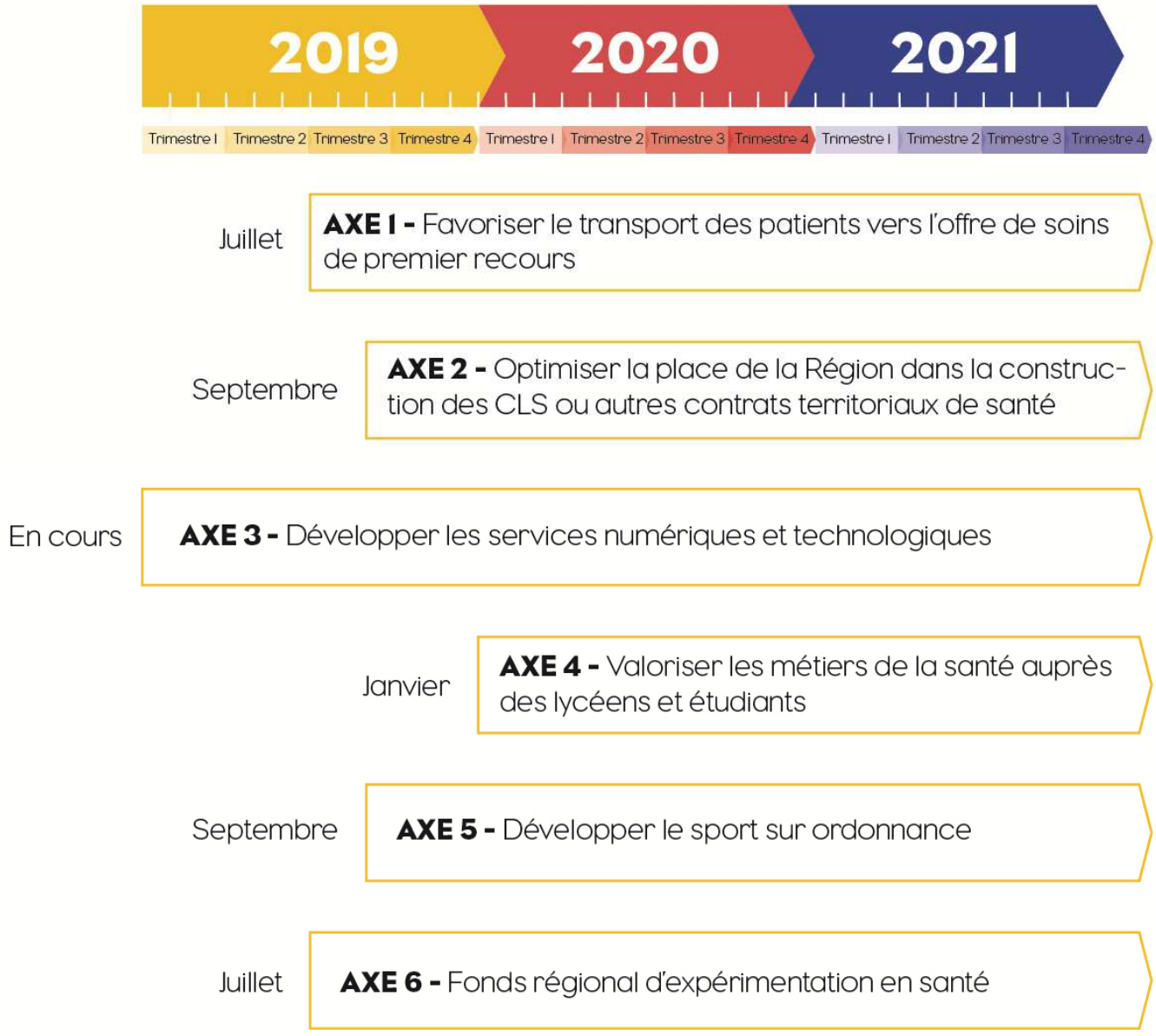

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr